
Compte-rendu du Conseil Communal Consultatif

samedi 13 décembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h en remerciant chaleureusement les participants pour leur présence et leur implication dans la vie communale.

Ordre du jour de la réunion :

- Évocation d'un marché aux plantes sur la place des Fusillés et Déportés.
- Point sur la sécurité routière
- Présentation des projets du 5ème budget participatif et vote

1. Évocation d'un marché aux plantes sur la place des Fusillés et Déportés

M. Stasiak évoque son souhait de voir naître le projet d'un marché aux plantes sur la place des Fusillés et Déportés. Il indique qu'à sa connaissance, un tel marché aux fleurs n'a jamais existé sur la commune.

Monsieur le Maire explique qu'une initiative a bien été portée il y a quelques années par la société d'horticulture. Organisée sous l'ancienne halle, elle n'avait pas rencontré un grand succès.

Il invite Monsieur Stasiak à préciser la nature du projet envisagé :

- S'agirait-il d'un événement ponctuel ou régulier ?
- Impliquerait-il des ventes de fleurs par des horticulteurs ou des ventes plus spécialisées, un troc de plantes et graines entre particuliers ? Concernerait-il uniquement les plantes d'ornement, les cultures de jardin potager, les plantes cosmétiques ?

La vision de Monsieur Stasiak est celle d'un marché aux fleurs et aux plantes au sens large, qui pourrait être accompagné d'animations du type création de nichoirs.

Il est précisé que le projet doit être étudié en termes :

- d'organisation,
- de calendrier (la période doit être favorable aux plantations, peut-être aux printemps ?)

Mme Matray indique que, en région parisienne, les marchés aux fleurs sont souvent organisés en automne.

Mme Massiet rappelle que des grainothèques existent dans certains parcs de la commune.

2. Sécurité routière et circulation

Mme Matray souhaite que soit abordée la problématique de sécurité routière dans la ville, et surtout dans les rues à sens unique, parfois étroites.

Elle fait également référence à la rue du Général de Gaulle au niveau du magasin Carrefour City, où les piétons peinent à traverser, bien qu'étant dans leur droit, nombre de bus franchissant le feu alors que celui-ci est rouge pour les véhicules.

Concernant les rues scolaires, elle indique que les aménagements ont amélioré la sécurité des piétons.

Sur le Grand Boulevard, l'amélioration de la signalétique a également eu un effet positif. Pour rappel, la Ville avait fait poser des panneaux visant à insister sur le fait que piétons et cyclistes sont sur un « secteur de croisement » et inviter chacun à la vigilance.

Monsieur le Maire complète ces éléments en indiquant que la Métropole a réalisé plusieurs aménagements concernant la gestion des flux et les traversées piétonnes, notamment :

- l'installation de feux clignotants dans la rue Aristide Briand,
- la pose de dos d'âne afin de ralentir la circulation à plusieurs endroits de la ville.

Plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées :

- le renforcement de la signalisation,
- des opérations de verbalisation.

Il est précisé que les bus disposent d'une priorité au feu dans la rue du Général de Gaulle, ce qui peut expliquer leur démarrage avant les voitures. Pour autant, le passage au feu rouge est strictement interdit.

La police municipale pourrait intervenir ponctuellement lors de moments identifiés comme problématiques, souvent aux heures de pointe, le matin, notamment via la vidéo verbalisation.

Concernant le carrefour de Saint-Maur, la Métropole a mené une expérimentation qui a été pérennisée et la signalétique a été améliorée.

Mme Massiet rappelle l'existence du permis piéton pour les élèves de CM2. Dans ce cadre, des enfants sont sensibilisés aux règles de sécurité. Elle déplore cependant que, malheureusement, les adultes ne montrent pas toujours l'exemple aux enfants.

3. Budget participatif, 5ème édition

Mme Massiet fait le bilan des réalisations du budget participatif sur les 4 dernières années :

Les projets réalisés de 2021 à 2024 :

- Une aire de jeux inclusive, au sein du parc Boniface, a malheureusement dû être modifiée en plus petits modules pour éviter son mésusage par des adolescents.
- Un îlot de verdure a été créé, au square Simone Veil
- Un abri/préau pour offrir un espace d'échanges aux aînés a été réalisé au square de la Victoire

- Un espace pique-nique, une grainothèque et une boîte à livres ont été mis en place au square du Chaufour
- Une station de gonflage et réparation de vélos a été posée à proximité de l'hôtel de ville.
- Des modules de sport ont été installés en bords de Deûle.
- Un module de jeux pour les tout-petits ont été installés à proximité de la place Simone Veil (il doit être complété d'ici le printemps prochain).

Les projets réalisés en 2025 :

- Un parcours de motricité naturel au parc Alphonse Juin
- Des modules de sport au parc Yvonne Abbas
- Une station de gonflage en bords de Deûle près du pont St Hélène (identique à celle installée l'année précédente près de la mairie)

Mme Massiet expose ensuite dans leurs grandes lignes les huit projets du budget participatif sélectionnés cette année, les projets lauréats seront mis en œuvre courant 2026.

Pour chacun des huit dossiers, des vidéos de présentation sont projetées, réalisées avec chacun des Madeleinois porteurs de projet. Ces vidéos figurent également sur le site de la Ville.

M. Stasiak s'interroge sur l'emplacement qui pourrait être proposé pour l'installation de bacs à boue (pour favoriser le retour des hirondelles) si ce projet est plébiscité par les Madeleinois.

Il attire l'attention sur le fait que leur installation dans les parcs pourrait poser problème en raison de la présence importante de chiens. Selon lui, des emplacements en hauteur seraient plus appropriés.

Les membres du CCC (hormis les élus) votent chacun pour leurs 3 projets préférés (le vote des membres du CCC compte pour 25 % des résultats totaux du budget participatif).

Les membres du CCC sont invités à inciter leurs connaissances madeleinoises à voter sur le site de la Ville, et ce avant le 31 décembre prochain .

Les projets lauréats seront annoncés par Monsieur le Maire lors de la cérémonie de vœux à la population, qui aura lieu le 23 janvier à 19h, au complexe sportif Dhinnin.

Madame Massiet remercie l'ensemble des membres du CCC pour leur présence avant de lever la séance.